

des prairies fertiles, à de délicieux jardins dans lesquels le troupeau du Seigneur trouve, d'une façon merveilleuse, et sa nourriture et son charme (18).

Bien à propos viendraient ces paroles de saint Jérôme au clerc Népotien : « Lis souvent les Saintes Ecritures, ou plutôt que jamais ce livre sacré ne sorte de tes mains ; apprend ce que tu devras enseigner : que la parole du prêtre soit toujours nourrie de la lecture des Ecritures » (19). Pareil aussi est le jugement de Grégoire le Grand, qui a défini plus sagement que personne les devoirs des pasteurs de l'Eglise : « Il est nécessaire, dit-il, que ceux qui s'appliquent au ministère de la prédication ne cessent jamais d'étudier les Saints Livres » (20).

Mais il Nous plaît de citer ici saint Augustin, nous avertissant que « celui là tentera vainement de manifester, au dehors la parole de Dieu, qui ne l'aura pas écoutée au-dedans de lui-même (21), » et le même saint Grégoire prescrivant aux orateurs sacrés d'être fidèles « à se chercher eux-mêmes dans les divins oracles, avant de les porter devant les autres, de peur qu'en poursuivant les actes d'autrui, ils ne s'abandonnent eux-mêmes (22). » Déjà, d'ailleurs, par l'exemple et l'enseignement du Christ, qui *commença par agir et puis enseigner*, la voix de l'apôtre avait porté au loin cet avertissement, quand, s'adressant, non pas au seul Timothée, mais à l'ordre entier des clercs, il lui prescrivait : *Veille sur toi et sur la doctrine, et fais-le avec insistance ; car, en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même avec ceux qui t'écouteront* (23). Nous trouvons, en effet, dans les saintes Lettres, soit pour notre salut et notre perfection, soit pour ceux des autres, des secours toujours prêts, dont les Psaumes ont souvent célébré l'excellence : mais pour cela, il faut apporter aux divins oracles non seulement un esprit docile et attentif, mais la disposition d'une volonté pieuse et parfaite. Car il ne faudrait pas assimiler ces livres aux livres ordinaires. Dictés par l'Esprit-Saint lui-même, ils contiennent des vérités de la plus haute importance, et par beaucoup de côtés obscures et difficiles : ce qui fait que, pour les comprendre et les exposer nous avons toujours « besoin de l'assistance (24), » de ce même Esprit, c'est-à-dire de sa lumière et de sa grâce qui, suivant la recommandation si pressante que nous en fait si souvent le divin Psalmiste, doivent être implorées par l'humilité de la prière et conservées par la sainteté de la vie.

Et c'est en ceci qu'apparaît merveilleusement la prévoyance de l'Eglise, qui, « pour empêcher que ce céleste trésor des Livres Saints, que la souveraine libéralité de l'Esprit-Saint a livré aux hommes, restât négligé » (25), a multiplié par ses institutions et ses lois les plus sages précautions. Elle ne s'est pas contentée

(18) S. Aug. serm. 26, 24 ; S. Ambr. in Ps. CXVIII, serm. 19, 2. (19) S. Hier. de vit. cleric. ad Nepot. (20) S. Greg. M., Regul. past. II, 11 (al 22) ; Moral. XVIII, 26 (al 14). (21) S. Aug. serm. 179, 1. (22) S. Greg. M., Regul. past. III, 24 (al 48). (23) I Tim. IV, 16. (24) S. Hier. in Mich. I, 10

(25) Conc. Trid. sess. V, decret. de reform. 1.